



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Fiche d'information
Établissement SEVESO seuil haut**

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3
pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

AM 26/05/2014 (Annexe IV)

Nom de l'établissement :	ALKION TERMINAL MARSEILLE
Adresse de l'établissement :	Route du port pétrolier 13117 LAVERA
Situation administrative et étude de dangers :	SEVESO III Seuil haut
Activité de l'établissement :	Stockage et manutention des produits pétrochimiques
Nature des dangers liés aux substances dangereuses se trouvant dans l'établissement :	Stockage et manutention des produits liquides classés : Inflammables avec un risque d'explosion par la surpression et exposition à un flux thermique par un départ de feu Toxiques avec un risque d'exposition à un nuage toxique Corrosifs et dangereux pour l'environnement avec un risque de pollution environnementale eau/air/sol.
Modalités d'information du public en cas d'évènement majeur :	Le public concerné est averti et sensibilisé par le biais de : Sirène de déclenchement des plans d'urgence PPI et POI Réunions CISST

	Communication via ALLO Industries Fiche GP adressées aux autorités y compris les mairies voisines Fiche d'identification des risques identifiée dans le PPI Les comportements à adopter sont spécifiés dans nos plan d'urgence POI et PSI adressés à la DREAL et à la préfecture, au SDIS et aux industriels voisins.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Boil-over « classique » d'un réservoir – effet thermique Dispersion de fumées toxiques d'incendie suite à un feu de cuvette de rétention – Effet Thermique & Toxique Dispersion d'un nuage toxique suite à un épandage dans une cuvette rapide de rétention – Effet Toxique Explosion de nuage suite à un épandage dans une cuvette de rétention – Effet surpression
En cas d'accident pouvant avoir des effets hors site :	L'exploitant déploie son POI afin de gérer et limiter les effets de l'accident. Dans le cas où l'accident des effets hors site, l'exploitant : - Informe les autorités - Alerter les industriels voisins - Déclencher la sirène PPI et communiquer avec la population via Allo Industries - Mettre en place les mesures nécessaires pour éviter la sortie de ces effets du site et étudier les effets susceptibles si nécessaire.
Nature du risque et conséquences :	Se référer à l'étude de danger du site et le plan d'opération interne POI

Effets transfrontaliers* :	NA
-----------------------------------	----

* uniquement si concernées

Informations complémentaires :	La date de la dernière inspection et les informations relatives à cette inspection sont disponibles sur GEORISQUES (https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees)
---------------------------------------	--

Modalités d'obtention de toute autre information pertinente	ud-13.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
--	---